



Communiqué

Budget 2019

RIE III et charges cantonales pèsent sur les finances communales

Le budget 2019 de la Ville présente un important déficit de 42 millions de francs. La conjugaison, équivalant à 5 points d'impôts, de la mise en œuvre de la RIE III vaudoise (12 millions) et de l'augmentation des charges cantonales (16 millions), grève le budget. Sans elle, ce dernier afficherait un déficit de 14 millions, reflétant la bonne tenue des éléments maîtrisables par la Municipalité. Le Plan structurel d'amélioration financière (PSAF II) amène, pour sa part, une amélioration de 12,5 millions.

Par rapport au budget précédent, l'exercice 2019 prévoit un excédent de charges de 42,0 millions, en augmentation de 12,3 millions. Cette situation intervient dans une phase où la marge d'autofinancement est particulièrement faible (59,4 millions) alors que se réalisent des investissements majeurs pour plus de 200 millions.

RIE III : 12 millions de pertes nettes

Les montants intégrés au budget 2019 pour assumer la mise en œuvre de la RIE III cantonale correspondent aux estimations annoncées. Ils s'élèvent à 12 millions supplémentaires nets par rapport au budget 2018.

Les pertes fiscales liées aux personnes morales se montent au brut à 41,8 millions, soit près de la moitié de celles mise au budget 2018. Dans l'attente de l'application de la RFFA fédérale (Réforme fiscale et financement de l'AVS – successeur de PF17 et de la RIE III fédérale), la Ville devrait toucher du Canton un montant compensatoire estimé à 16 millions. Des effets techniques, liés notamment à la péréquation, participent également à atténuer les impacts de la RIE III pour 13,7 millions. Au net, l'introduction anticipée de la RIE III cantonale pèse donc le budget de la Ville à hauteur de 12,1 millions.

Concernant la facture sociale, la Ville se réjouit du prochain plafonnement à 10% du coût des assurances maladies dans le budget des ménages, augmentant ainsi leur pouvoir d'achat. La Municipalité suit attentivement la feuille de route du Canton dans ce domaine.

PSAF II : la Ville maîtrise ses charges

Depuis 2017, la Municipalité a entrepris un travail de fond sur le fonctionnement de l'administration. D'un montant total de 12,5 millions pour 2019, les efforts se répartissent à parts égales entre les optimisations de charges, les financements complémentaires et les revenus.

A ce jour, sur l'objectif de 35 millions pérennes de diminution de charges et de recettes nouvelles à atteindre durant la législature, 25,5 millions sont d'ores et déjà acquis.



Assurer les prestations prioritaires

Dans ce contexte, la Municipalité poursuit le renforcement des prestations prioritaires de son programme de législature. Ainsi, en 2019, l'équivalent de 27,8 EPT seront alloués principalement pour les besoins liés à la petite enfance afin d'accompagner l'ouverture de nouvelles places d'accueil dans les structures pré- et parascolaires (respectivement 85 et 72 places) et la pérennisation de 252 places dans les APEMS, ainsi que pour le domaine de la sécurité.

D'autres domaines bénéficient de mesures financières, comme la culture, les contrats de quartiers ou le développement durable.

Forte baisse des recettes fiscales des entreprises

Ce budget confirme le fort impact négatif de la mise en œuvre de la RIE III cantonale sur les finances de la Ville. La diminution des recettes fiscales issues des personnes morales annule les bénéfices des mesures du PSAF.

Dans ce contexte, la maîtrise des finances communales demeure un objectif impératif pour la Municipalité.

La Municipalité de Lausanne

Budget et dossier de presse : www.lausanne.ch/actualites

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, Syndic, 021 315 22 00**
- **Florence Germond, directrice des finances et de la mobilité, 021 315 72 00**

Lausanne, le 10 octobre 2018